Image not found or type unknown

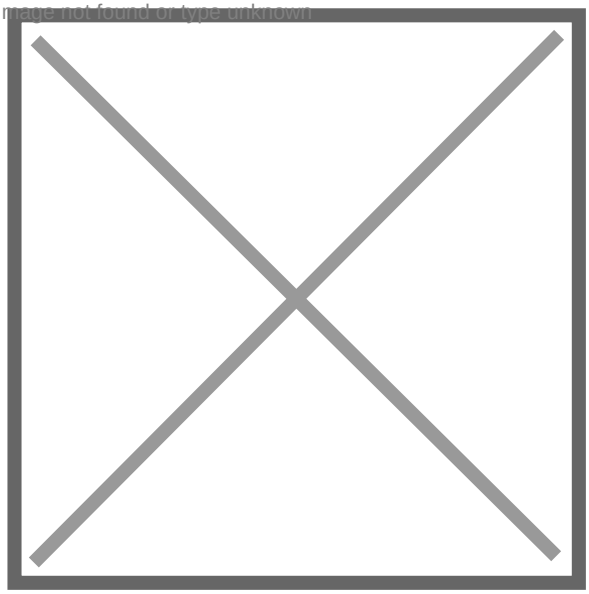

Contrat non signé contacté par téléphone

Par **fredo28**, le **04/07/2013** à **22:02**

bonjour à tous
en juin 2012, je voulais des renseignements concernant des cours d'anglais par internet. je fus contacter par world speaking. pour avoir un mois d'essai, il a fallu que je donne mon numéro de carte bancaire. Passé le mois, j'ai eu un deuxième appel. je n'étais pas décidé mais on a réussi à me convaincre. on m'a donc envoyé le contrat par mail que je devais retourner signer.ce que je n'ai pas fait.mais les prélèvements étaient là, jusqu'au jour ou ma banque a stoppé le paiement. la carte bancaire était expirée. aujourd'hui je reçois une lettre de recouvrement me demandant de payer les 2 échéances. n'ayant pas signer de contrat suis-je quand même redevable ? en plus je n'ai jamais utiliser leur logiciel

merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **05/07/2013** à **07:53**

Bonjour,
Pendant combien de temps avez-vous laissé faire les prélèvements ? Car si longtemps, on pourrait penser que vous aviez tacitement accepté le contrat...

Par **fredo28**, le **05/07/2013** à **11:51**

effectivement j'aurai dû réagir plutôt.celà fait 10 mois

Par **pat76**, le **05/07/2013** à **17:05**

Bonjour

Un contrat doit être obligatoirement signé car l'établissement d'enseignement à distance à obligation d'en envoyer deux exemplaires par courrier recommandé avec avis de réception au demandeur qui doit, en retourner un signé par courrier recommandé. (voir le Code de l'Education)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés